

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. L'action en annulation d'une AG par un indivisaire est recevable par l'effet rétroactif du partage
Cautionnement. Date de naissance de l'obligation de la sous-caution
- 8 ENTREPRISE**
Sociétés civiles. Retrait par un huissier de justice de ses parts dans la SCP
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. L'assurance-vie rachetée par le souscripteur ne peut être sujette à rapport ou réduction
- 10 FISCAL**
Plus-values. Plus-values immobilières et Brexit : situation des résidents britanniques
Impôt sur les sociétés. Fusion d'une association soumise à l'IS avec une société dont elle détient tous les titres : bénéfice de la neutralité fiscale
- 12 RURAL**
Vente. Conditions de vente à un particulier de parcelles forestières appartenant à des collectivités
- 13 PROFESSION**
Notaires. Arrêté du 25 février 2022 fixant les tarifs réglementés des notaires
Légalisation. Inconstitutionnalité du défaut de voie de recours en cas de refus de légalisation des actes publics étrangers

À LA Une

Adoption : principales évolutions apportées par la loi du 21 février 2022

En moyenne 12 000 enfants sont adoptés en France chaque année.

À peu près les trois quarts sont des adoptions simples et un quart des adoptions plénières.

En vue de s'adapter aux évolutions de la société française, la loi publiée au JO du 23 février 2022 propose une réforme du droit de l'adoption qui vise notamment à valoriser l'adoption simple et assouplir les conditions pour adopter.

La ligne directrice annoncée est celle de l'intérêt de l'enfant. > **LIRE P. 1**